

Convocation	05 septembre 2016	Nombre de Conseillers		
Affichage	02 septembre 2016	En exercice	Présents	Votants
Réunion	09 septembre 2016	13	09	09(+4)

L'an deux mille seize, le vendredi neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs - Daniel SANNIER - Gilbert URSIN - Marie-Fernande PIGNE – Claude PLANCHOU - Jean-Marc BELLAMY - Nathalie DUBUISSON – Brigitte SIMON – Armelle STEUX – David ZWAARDEMAKER

Pouvoirs : Annette CANDOTTO-CARNIEL a donné procuration à Jacques DAMIEN
Sylvain HAMEL a donné procuration à David ZWAARDEMAKER
Astride LEVAVASSEUR a donné procuration à Marie-Fernande PIGNE
Marie-Claude VAUDANDAINE a donné procuration à Armelle STEUX

Secrétaire de séance : Marie-Fernande PIGNE

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil du 04 juillet 2016

Il est donné lecture partielle du compte rendu de la séance du 04 juillet 2016. Après rectification,

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Point sur la commission d'appel d'offres suite à l'ouverture des plis concernant la réalisation de la sente piétonne**

Monsieur BELLAMY souhaite savoir comment sont déterminés les coefficients. Monsieur le Maire explique que cela a été évoqué lors de la rédaction du règlement de consultation.

039 - DEMANDE DE RETRAIT DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION 76

VU :

- la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,
- la délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,

☐

CONSIDERANT :

- que la Métropole, selon les termes de sa délibération, "*souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies*" et demande le retrait du SDE76,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE76,
- qu'il implique le retrait de 41 communes du SDE76,
- que la conséquence du retrait sera la rétrocession des biens mis à disposition des 41 communes concernées (opérations sans aucun flux financier), la réduction de notre périmètre, le transfert des quotes-parts d'emprunts des 41 communes à la Métropole qui les remboursera intégralement au SDE76, la conservation de notre personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser à la Métropole,
- que le mandat de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant n° 1 permettent de terminer les travaux et de régler les factures des programmes en cours sur les 41 communes, au-delà de la date de départ de la Métropole dans le respect de l'équilibre financier initial,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que le retrait de la Métropole n'impacte que la compétence électrique, celle-ci ayant déjà repris les compétences gaz et éclairage public lié à la voirie,
- que les 41 communes du territoire de la Métropole resteront cependant adhérentes au SDE76 pour l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine et, donc, pour les compétences annexes au SDE76,

- que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, notre décision sera réputée DEFAVORABLE),
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de la Métropole,

Il est proposé d'accepter le retrait de la Métropole du SDE76,

- ACCEPTE le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité

040 – Décision modificative n° 02/2016 portant sur le budget de la commune

Il est présenté la décision modificative suivante :

DI 21533	Installations réseaux câblés	+ 5 515 €
DI 21534	Installations réseaux électrification	+ 1 200 €
DI 2184	Mobilier	+ 1 400 €
DI 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 3800 €
DI 020	Dépenses imprévues	- 11 915 €
Total		0 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part de ce qui suit :
 - o Le 13 Septembre prochain, l'inauguration de la Réserve naturelle du Coteau de la Fontaine à Hénouville.
 - o Une invitation sur les produits phytosanitaires et les méthodes de désherbage dans les cimetières a été envoyée en Mairie.
 - o L'assemblée générale du jardin d'éveil est annoncée.
 - o Il est nécessaire d'arrêter la date de la prochaine commission électorale.
 - o Un point sur la rencontre avec Terres À Maison et les services de la Métropole.
 - o Un diagnostic sur la présence d'amiante a été réalisé au sein du groupe scolaire, celui-ci s'est révélé négatif.
 - o Lors des prochaines vacances d'octobre, les travaux du groupe scolaire seront réalisés et le défibrillateur a lui aussi été installé. Une formation concernant l'appareil sera réalisée au mois de novembre.
 - o Après discussions avec les membres du conseil, les noms de futurs lotissements sont déterminés :
 - Résidence des Châtaigniers (Terrain Route de la Fontaine)
 - Résidence des Chênes (Terrain Route de St Martin)
 - Résidence du Cèdre (Terrain Grande Rue)
 - o Lecture du courrier émanant du président du club de football de Montigny – La Vaupalière et des différents échanges qui ont lieu
 - o La ligne téléphonique sera prochainement mise en place à la salle polyvalente
- Monsieur Daniel SANNIER fait part de ce qui suit :
 - o Remerciement au personnel communal pour la réalisation d'un placard pour ranger la vaisselle à la salle polyvalente ainsi que sur la création d'un meuble pour ranger les serviettes de tables des enfants au sein du restaurant scolaire.
 - o Un point est fait sur la création d'une micro crèche (« NIDOO ») et celle de la maison des assistantes maternelles (« MAM Petite Pousse »).
 - o Il est fait un point sur la rentrée scolaire et les chiffres sont communiqués sur la fréquentation des deux écoles ainsi que les services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

BELLAMY Jean-Marc	Pouvoir de CANDOTTO CARNIEL Annette à DAMIEN Jacques
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie
Pouvoir de HAMEL Sylvain à ZWAARDEMAKER David	Pouvoir de LEVAVASSEUR Astride à PIGNE Marie-Fernande
PIGNE Marie-Fernande	PLANCHOU Claude
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
Pouvoir de VAUDANDAINE Marie-Claude à STEUX Armelle	ZWAARDEMAKER David